

Refus de renouvellemnt de titre de sejours et enciente de 1 mois

Par lila93, le 15/07/2010 à 13:00

Bonjour,

je suis une etudiante qui est en france depuis 2001 la prefecture a refuse de me renouvelle ma carte depuis il ya un mois j ai eu un oqtf mais j ai fais une demande d'aide juructionnelle il ya 4jours je suis dans le delai pour faire recours j'ai plusieurs questions la premiere mon delai a expire hier et je voulais savoir si la police pouvait debarque chez moi ou pas la prefecture connais mon adresse; j'ai su que je suis enceinte de un mois il ya trois jours c'est un accident rien avoir avec les papiers et j'aimerais le garde le probleme le papa est francais mais ne veut rien entendre de cette grosse on ete deja en mauvais terme et si je garde mon bebe c'est vraiment toute seule meme si c est un accident j adores les bebes et jai toujours voulu en avoir je sais pas etant enceinte si ca va change quelque chose ou non a ma sitution j'ai aussi une maladie chronique. et je viens d' un pays ou faire un enfant hors mariage est inconsevable et ma famille est radicale avec ca .

je sais pas quoi faire mais j'ai vraiment envie de garde mon enfant le probleme si mon recours est negatif j'envisage meme pas de rentre dans ma famille avec un enfant dans les bras.

merci d'avance pour vos reponses cordialement

Par chris_ldv, le 15/07/2010 à 15:11

Bonjour,

Le fait d'avoir reçu l'OQTF il y a un mois et d'être enceinte depuis un mois est pour le moins fortuit ... mais ne change rien à votre situation d'un point de vue administratif.

Plusieurs options s'offrent à vous:

- 1) l'avortement, et (tenter de) rester en France
- 2) l'avortement et retourner dans votre pays d'origine
- 3) mener votre grossesse à terme en France (en étant d'ici là expulsable) puis tenter d'élever votre enfant.

Mais comment aller vous subvenir à vos besoins et à ceux de votre enfant sachant que vous serez seule pour l'élever en ayant en plus une maladie chronique ?

- 4) mener votre grossesse à terme et proposer l'enfant à l'adoption en France
- 5) mener votre grossesse à terme et vivre avec votre enfant dans votre pays d'origine

Cordialement,

Par lila93, le 15/07/2010 à 17:15

bonjour

merci pour votre reponse je sais que que ca fait un peu fortuit que je sois enceinte d'un mois et oui c etait un accdient je me serais passe de cette situation dans mon cas malheureusement pour moi c'est arrive au mauvais moment merci pour votre reponse. je pense avoir pris ma decision.

Par IIIi, le **24/07/2010** à **19:02**

bonjour,

je pense que vous devez déjà en parlez a votre avocat; faites un certificat de grossesse par le médecin traitant et contacter l'association réseau éducation sans frontière(présente dans toute les grandes villes) qui aide les personnes en situation irrégulière avec enfant ou qui attend un enfant.

Vous pouvez aussi aller au service social de votre ville qui va vous aidez pour les aides alimentaires et matériel pour la venu de l'enfant.

Je trouve que le commentaire laisser par l'autre personne est déplacée.

Même si cela va être difficile qu'il y a des aides et que vous pouvez vous en sortir. Bon courage.

Par lila93, le 02/08/2010 à 22:13

merci lili

les choses s annonce bien le papa est revenu ca se passe pour le mieux on va faire la reconnaissance anticipe des que possible et on visage d'habite ensemble et de se marie et financierement il est assez stable donc pas de soucis a ce niveau il pourrai nous assumez jusqu a ce que ma situation se regularise et que je trouve du boulot.

merci por ton mssage
et je vois l'avocate bientot jespre que ca alle pour nous

Par IIIi, le 03/08/2010 à 17:53

coodialement

Je suis très heureuse d'apprendre cette bonne nouvelle, je pense que la situation va être plus sereine avec votre conjoint à vos cotés. bon courage quand même pour votre régularisation car cela ne va pas être évident et du bonheur pour votre bébé, votre conjoint et vous.

Par lalia, le 03/08/2010 à 18:52

enfin le situation se débloque pour vous, bonne continuation